Bordeaux, le 26 février 2021

Madame La directrice Régionale,

Nous avons été alertés par les agents des SIP de Bordeaux et de Pessac-Talence concernant la mise en place dès le 1er mars 2021 d'un CRT commun.

Si nous sommes tout à fait conscients que l'accueil téléphonique fait partie des missions essentielles de la DGFIP, nous sommes également persuadés que cet accueil peut s'organiser tout en garantissant à chaque agent la protection de sa santé. Protection dont vous êtes responsable.

En effet, malgré les mesures sanitaires que vous comptez mettre en œuvre, vous omettez un élément essentiel : organiser une permanence tournante par demi-journée de près de 90 agents représente un risque non négligeable de transmission du covid-19 et par delà même pour la santé de ces agents.

Où est la logique quand d'un côté la Direction Générale, à l'instar des directives gouvernementales, demande d'optimiser le télétravail, et quand dans le même temps, localement, lorsque les agents reviennent en présentiel vous les contraignez à multiplier les contacts et ainsi à prendre des risques pour leur santé ?

Il serait tout à fait possible d'organiser cette permanence téléphonique sans que les agents ne prennent davantage de risque pour leur santé : tout simplement en leur permettant d'effectuer la permanence téléphonique depuis leur poste.

Ce à quoi vous vous opposez obstinément parce que le flicage de vos agents et vos sacro-saintes statistiques sont bien plus importantes à vos yeux que de préserver la santé des agents !

Nous vous demandons de stopper de toute urgence cette initiative hasardeuse qu'est la mise en place de ce CRT commun avant que la Cité Administrative ne se transforme en cluster géant.

Aujourd'hui c'est votre responsabilité que vous engagez en maintenant coûte que coûte votre décision si des contaminations au Covid-19 devaient avoir lieu pouvant peut-être entraîner pour certains collègues des formes graves de la maladie.